

REUNION ORDINAIRE DU JEUDI 10 OCTOBRE 2019

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 septembre 2019.
2. Proposition d'un tarif pour l'étude pour les enfants en garde alternée.
3. Proposition de révision du régime indemnitaire du personnel communal.
4. Proposition d'adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion pour l'assurance du personnel.
5. Proposition d'acquisition d'une parcelle rue du 13 août 1944.
6. Proposition d'une convention de mise à disposition de bâtiment pour la CCDP
7. Décision Modificative n°3 sur le Budget de la Commune
8. Approbation du rapport d'activités de la Communauté de Communes du Pithiverais
9. Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service public d'Assainissement Non Collectif.
10. Proposition de modification des tarifs pour les salles de la Cour Gauthier et du Relais.
11. Proposition de modification du tableau des effectifs.
12. Affaires diverses.

Etaient présents : G.LEGRAND, JC.BOUDIN, B.TARRON, P.COLMAN, E.DENIAU, C.BARBIER, C.LORENTZ, M.DELARUE, K LEGOVIC, S.BOUDIN.

Absents représentés : V.GOUEFFON par G.LEGRAND, P.THAUREAUX DE LEVARE par S.BOUDIN, C.DEGUIL par C.BARBIER.

Absents excusés : P.LABRUNE, C.LOISEAU.

Secrétaire de séance : JC.BOUDIN

DELIBERATIONS

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter le point suivant :

- Approbation du rapport de la C.L.E.C.T sur le transfert de voirie d'intérêt communautaire

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Proposition d'un tarif de l'étude surveillée pour les enfants en résidence alternée.

Constatant qu'il est nécessaire d'adapter le tarif de l'étude surveillée aux enfants en résidence alternée, ne fréquentant l'étude qu'une semaine sur deux, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix pour, 4 abstentions et 1 voix contre, fixe un tarif forfaitaire, par période, de 30 € pour les enfants qui ne fréquentent l'étude surveillée qu'une semaine sur deux. Ce tarif ne s'appliquera que pour les enfants en situation de résidence alternée et sera facturé au parent choisissant d'inscrire son enfant à ce service lors de sa semaine de garde.

Ce tarif prendra effet au 1^{er} janvier 2020.

Révision du régime indemnitaire du personnel communal au 1^{er} janvier 2020

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il y a lieu de réviser les montants de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise, en gardant les conditions d'attributions, les groupes et les critères de modulation existants, et d'arrêter les montants suivants :

Filière administrative :

Groupes de Fonctions	Fonctions / postes de la collectivité	Montants annuels de l'IFSE dans la collectivité	
		Montant minimal	Montant maximal
Rédacteurs			
G 1	Fonctions de secrétaire de mairie, encadrement, expertise, responsabilité	1 500	8 000
G 2	Autres fonctions techniques	100	2 500
Adjoint administratifs			
G 1	Polyvalence, expertise	500	4 500
G 2	Autres fonctions	200	1 500

Filière technique :

Groupes de Fonctions	Fonctions / postes de la collectivité	Montants annuels de l'IFSE dans la collectivité	
		Montant minimal	Montant maximal
Adjoint techniques/Agents de maîtrise			
G1	Responsabilité, polyvalence, expertise	500	6 000
G2	Autres fonctions techniques	100	2 500

Filière sanitaire et sociale :

Groupes de Fonctions	Fonctions / postes de la collectivité	Montants annuels de l'IFSE dans la collectivité	
		Montant minimal	Montant maximal
ATSEM			
G1	Responsabilité, Encadrement	500	2 000
G2	Fonctions d'ATSEM	100	1 400

Filière animation :

Groupes de Fonctions	Fonctions / postes de la collectivité	Montants annuels de l'IFSE dans la collectivité	
		Montant minimal	Montant maximal
Animateurs			
G 1	Responsabilité, Encadrement	1 000	6 000
Adjoint d'animation			
G 1	Fonction d'adjoint	200	3 000
G 2	Fonction d'animation	150	1 700

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les modifications ci-dessus et décide de les appliquer au 1^{er} janvier 2020.

Adhésion au contrat groupe du CDG 45 pour l'assurance du personnel communal

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret vient de souscrire un contrat d'assurance groupe, pour les agents CNRACL et/ou pour les agents IRCANTEC.

Les collectivités qui le désirent peuvent adhérer à ce contrat d'assurance groupe à compter du 1^{er} janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret de souscrire pour son compte, dans le cadre de contrats communs à plusieurs collectivités, un contrat d'assurance, à compter du 1^{er} janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2023, sur les bases suivantes :

Catégories d'agents	Risques	Options retenues
Agents affiliés à la CNRACL Nb d'agents : 14	Congé maladie ordinaire Congé de longue maladie, longue durée Congé de maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant Décès Accident de service et maladie contractée en service Temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire	Franchise uniquement sur la maladie ordinaire Franchise de 10 jours ■ 5,07 %
Agents affiliés à l'IRCANTEC Nb d'agents : 10	Congés de maladie ordinaire et reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique Congé de grave maladie Accident du travail et maladie professionnelle Maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant	Franchise uniquement sur la maladie ordinaire Franchise de 10 jours ■ 1,45 %

Le Conseil municipal prend acte que l'adhésion au contrat groupe d'assurances statutaires donne lieu à une contribution annuelle aux frais de gestion du Centre de Gestion du Loiret définie dans la convention, à savoir, assise sur la masse des rémunérations des agents assurés au taux de 0,10 %.

La Commune autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints en cas d'empêchement, à signer la convention passée avec le Centre de Gestion au vu des taux proposés ainsi que toutes les pièces annexes nécessaires.

Acquisition d'une parcelle rue du 13 août 1944.

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une proposition de vente établie par M.MENARD Jean-Pierre, demeurant à CHILLEURS AUX BOIS, 5 rue des Bruyères, pour une partie de sa parcelle située au 3-5 rue du 13 août 1944, cadastrée Section AB n°188, d'une surface d'environ 300 m².

Cette parcelle présente un intérêt majeur et pourrait être aménagée en parc de stationnement, permettant ainsi la création de places supplémentaires pour les véhicules des personnes fréquentant les commerces de la Place de Romand.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'acquérir une partie de la dite parcelle AB 188 pour une surface d'environ 300 m², accepte l'acquisition pour un prix forfaitaire de 5 000 €, auquel il y aura lieu d'ajouter les frais de division et d'acte notarié ainsi que la mise en place d'une clôture grillagée côté Nord de la parcelle et autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints, à signer tous les actes relatifs à cette transaction et notamment auprès de Maître DOUVIN, notaire à NEUVILLE AUX BOIS.

Convention de mise à disposition gratuite avec la CCDP pour les structures Enfance-Jeunesse

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune met à disposition à titre gratuit des locaux communaux au profit des structures Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes du Pithiverais (CCDP), telles que le Relais Assistants Maternels, la ludothèque,... Il convient de passer une convention avec la CCDP, celle existante ayant été établie à l'origine avec la CCBG.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire, ou un de ses adjoints, à signer ladite convention.

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées de la Communauté de Communes du Pithiverais - Compétence : voirie d'intérêt communautaire

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Pithiverais (CCDP), réunie le 8 octobre 2019, actant l'harmonisation des charges transférées liées à la voirie d'intérêt communautaire à compter du 1^{er} janvier 2020.

DM n° 3 Budget Commune

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires alloués sur le budget de la Commune.

INVESTISSEMENT				
Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
D-2121-121 : Am. sur Terrains	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2128-121 : Am. sur Terrains	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-118 : Travaux de Batiments et accessibilité	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-149 : FEUX TRICOLORES	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-115 : Acquisition de matériel	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	3 000,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVE STISSEMENT	3 000,00 €	7 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €
Total Général		4 000,00 €		4 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve les ajustements de crédits cités ci-dessus.

Adoption du Rapport d'Activités 2018 de la Communauté de Communes du Pithiverais

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport d'activités 2018 de la Communauté de Communes du Pithiverais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ce rapport.

Adoption du Rapport Annuel 2018 du SPANC de la Communauté de Communes du Pithiverais

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport annuel 2018 du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes du Pithiverais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ce rapport.

Création de poste et modification du tableau des effectifs au 1^{er} Novembre 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une réorganisation interne, il y a lieu de créer au 1^{er} novembre 2019 un poste d'adjoint d'animation à 20/35^{ème}. Il convient également de modifier le tableau des effectifs.

Emplois au 1 ^{er} novembre 2019	Catégorie	Nombre d'agents à temps complet	Nombre d'agents à temps non complet
Filière Administrative			
- Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	
- Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	
- Rédacteur	B	1	
- Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	
- Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	
- Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	C	1	
- Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	C	1	
Filière Technique			
- Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	2	
- Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	5	1 à 24,50/35 ^{ème}
- Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	C	1	1 à 28/35 ^{ème}
- Adjoint Technique	C	4	1 à 7,50/35 ^{ème} 1 à 15/35 ^{ème}
Filière Sociale			
- A.T.S.E.M. Principal de 1 ^{ère} classe	C		1 à 25/35 ^{ème}
- A.T.S.E.M. de 1 ^{ère} classe	C		1 à 25/35 ^{ème}
- A.T.S.E.M. de 1 ^{ère} classe	C		1 à 29/35 ^{ème}
Filière Animation			
- Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C		1 à 18,50/35 ^{ème}
- Adjoint d'animation	C		1 à 15/35 ^{ème} 1 à 18,50/35 ^{ème} 1 à 15/35 ^{ème} 1 à 9/35 ^{ème} 1 à 9/35 ^{ème} 1 à 20/35 ^{ème}

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces modifications et décide de créer au sein de la filière animation un poste d'adjoint d'animation à 20/35^{ème}.

Le Conseil Municipal adopte le tableau des effectifs ci-dessus modifié à compter du 1^{er} novembre 2019 et charge Monsieur le Maire de procéder à la création et à la nomination de ces postes, d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal et de prendre les arrêtés correspondants.

Affaires diverses :

- La Commune a obtenu la première fleur suite au passage du jury régional Villes et Villages Fleuris. Six panneaux vont être installés aux entrées de bourg (dont un offert par l'A.R.F. Centre).
- Les travaux d'aménagement paysager de l'entrée Sud doivent démarrer fin octobre.
- Un projet de plantations d'arbres en entrée Nord du bourg est approuvé, sur les mêmes dispositions qu'en entrée Sud.
- L'école maternelle a transmis un projet de classe de découverte au printemps prochain à INGRANNES. Le coût global est de 275 € par élève. 20 élèves de Grande Section seront concernés. Un accord de principe est donné sur les mêmes bases que pour les précédents séjours.
- Le recensement aura lieu en janvier 2020. 4 agents recenseurs ont été recrutés. Il y aura davantage de logements à recenser. L'objectif vise à privilégier les déclarations par internet. Deux postes informatiques seront mis à disposition du public à la Mairie pour aider les personnes recensées.
- Une nouvelle section vient de voir le jour au sein du C.O.C., pour du Hand Ball. 15 enfants sont déjà inscrits. Le matériel et l'éducateur sont pris en charge par la Fédération Française de Hand Ball. Une réunion aura lieu prochainement pour constituer un bureau à cette nouvelle section.
- La Commune a reçu une demande d'un chilleurois, maître d'arme, qui doit participer au championnat d'escrime artistique et scénique, pour pouvoir s'entraîner dans la salle annexe du gymnase. En remerciement, il mènera une animation sur la Commune.
- Les illuminations de Noël seront installées le 6 décembre.
- Les travaux de rénovation du chauffage et d'éclairage de l'église sont terminés.
- Les échos de Chamerolles joueront lors de la messe de Saint Hubert le samedi 9 novembre 2019 à 18 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h30.

M. LEGRAND Gérard, Maire	M. BOUDIN Jean-Claude, 1 ^{er} adjoint	M. TARRON Bernard, 2 ^{ème} adjoint	M. COLMAN Philippe, 3 ^{ème} adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 4 ^{ème} adjoint
M. LABRUNE Philippe Excusé	M. GOUEFFON Vincent Représenté par G.LEGRAND	Mme LOISEAU Christine Excusée	Mme BARBIER Cathy	M.THAUREAUX DE LEVARE Philippe Représentée par S.BOUDIN
Mme DEGUIL Catherine Représentée par C.BARBIER	M. BOUDIN Sébastien	Mme LORENTZ Caroline	M. DELARUE Mickaël	Mme LE GOVIC Karine